



Touche pas à mon Badge !

LE 18 JUIN, MOBILISATION GÉNÉRALE

Salarié.e.s des plateformes aéroportuaires de Roissy, d'Orly et du Bourget, la plupart d'entre nous sont soumis.e.s à une habilitation préfectorale pour l'obtention de notre badge (TCA et CMC). Sans celui-ci nous ne pouvons pas travailler.

Depuis plusieurs mois, la préfecture de Roissy (autorité de tutelle pour les aéroports parisiens) a durci les critères d'attribution et de renouvellement des badges.

Actuellement, des habilitations sont refusées pour des motifs mineurs et n'ayant aucun lien avec les impératifs de sûreté ou de sécurité.

Désormais, pour une simple amende, un jugement ayant abouti sur un non lieu, ou même quelqu'un en attente de jugement vous pouvez perdre votre droit de travailler. Une aberration qui ne respecte pas la loi sur la présomption d'innocence.

De plus, la préfecture n'hésite plus à ressortir des affaires vieilles de plus de trente ans piétinant allègrement les principes de prescription et de réhabilitation. Une pratique inacceptable qui nie toute possibilité de reconstruction.

Ce durcissement des critères vise à précariser un peu plus, la situation des travailleurs.e.s des aéroports. Ainsi les employeurs peuvent licencier pour «fait du prince» sans avoir à rendre compte.

Si les moyens alloués aux traitements des habilitations sont insuffisants pour traiter consciencieusement chaque dossier, les salarié.e.s ne peuvent en aucun cas être sacrifié.e.s au nom d'économies budgétaires.

Depuis plus de 2 ans, nous alertons le préfet sur cette problématique et avons faits plusieurs propositions permettant de lier la sûreté et le maintien de l'emploi.

La préfecture nous oppose une fin de non-recevoir quasi systématique et reste dans une posture dogmatique axée sur les suspensions et suppressions d'habilitations, même pour des broutilles. Tout cela sans respecter la présomption d'innocence et les principes de proportionnalité et de légalité des peines

- La création d'une commission paritaire afin d'étudier les dossiers litigieux ;
- Un badge provisoire pendant une enquête jusqu'à la décision de justice ;
- La délivrance de badges temporaires assortie d'un suivi strict par les personnes compétentes, dans le cas de retrait suite à des faits mineurs lié à la consommation de substances illicites ou d'alcool ;
- L'attribution de plus de moyens humains aux services de la préfecture.

Nous ne pouvons pas rester les bras croisés devant cette atteinte à notre droit constitutionnel le plus élémentaire qui est celui de travailler.

Le badge n'est pas qu'une autorisation de circulation, c'est un permis de travail !

C'est pourquoi nous appelons les salarié.e.s des aéroports parisiens à se mettre en grève et à venir manifester.

MANIFESTATION UNITAIRE INTERSYNDICALE
LE 18 JUIN À 10 H

RDV devant la préfecture de Roissy CDG, Le Dôme, Gare RER Terminal 1 - Roissypôle